



EXPANSI AUDIT

8 Chemin des Floralties
13090, Aix-en-Provence, France.
25 Boulevard Notre-Dame,
13006, Marseille, France
Tel +33 (0)4 42 93 73 81
www.expansi.fr

FONDS DE DOTATION REVIVANCE

302 Rue de la Gare
13770 Venelles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux administrateurs du fonds de dotation de REVIVANCE

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation REVIVANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Aix-en-Provence, le 25 juin 2026



EXPANSI AUDIT
SANDRA JURIENS,
Commissaire aux comptes

*P.J. : annexe explicative,
comptes annuels clos au 31/12/2025 ainsi que les annexes*

ANNEXE EXPLICATIVE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Comptes annuels 2024/2025

Exercice du 25/11/2024 au 31/12/2025

REVIVANCE

302 rue de la Gare
13770 VENELLES

SIRET : En cours d'attribution

Forme juridique : Fondation

ENOVA PARTENAIRES

SARL au capital de 300000 Euros - SIREN : 331551671

250 rue Victor Baltard, 13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 90 41 80

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)			
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes sur commandes			
CRÉANCES			
Créances clients, usagers et comptes rattachés			
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Autres titres et instruments de trésorerie			
DISPONIBILITÉS ET CHARGES			
Disponibilités	32 788		32 788
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	32 788		32 788
Frais d'émission des emprunts (III)			
Primes de remboursement des obligations (IV)			
Écarts de conversion - Actif (V)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	32 788	0	32 788

Bilan passif

Postes	31/12/2025
FONDS PROPRES	
Fonds propres sans droits de reprise	15 000
Fonds propres statutaires	15 000
Fonds propres complémentaires	
Fonds propres avec droit de reprise	
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Écarts de réévaluation	
Réserves	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves pour projets de l'entité	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 187
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	13 813
Fonds propres consommables	13 000
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL FONDS PROPRES (I)	26 813
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 021
Fonds dédiés	
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	5 021
PROVISIONS	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (III)	
DETTES	
Emprunts obligataires et assimilés	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes issues de legs ou de donations	
Dettes issues de legs	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	904
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES (IV)	954
Écarts de conversion - Passif (V)	
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	32 788

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2024 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	
Ventes de biens	
Dont ventes de dons en nature	
Ventes de prestations de services	
Dont parrainages	
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	7 000
Ressources liées à la générosité du public	
Dons manuels	
Mécénat	
Legs, donations et assurance-vie	
Contributions financières	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
Utilisations des fonds dédiés	
Autres produits	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 000
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	
Variation de stocks	
Autres achats et charges externes	888
Aides financières	1 979
Impôts, taxes, et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
Sur actif circulant : dotations aux provisions	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Reports en fonds dédiés	5 021
Autres charges	310
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 198
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 1 198
PRODUITS FINANCIERS	
De participations	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	12
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	12
CHARGES FINANCIÈRES	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	12

Postes	2024	2025
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	-1 187	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 012	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	8 198	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 187	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **14** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **32 787,74 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-1 186,93 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Le fonds de dotation REVIVANCE a pour objet de promouvoir, créer et soutenir l'extension et la pérennisation d'îlots de régénération de la biodiversité.

Une stratégie d'investissement a été définie pour atteindre cet objectif autour de différents axes notamment :

- Création d'îlots de biodiversité au sens large (végétal, animal et humain),
- Pérennisation de zones de biodiversité,
- Guérison des écosystèmes et de leurs habitants,
- Restauration d'une logique de création d'abondance dans les écosystèmes, bénéfique à tous.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise			15 000		15 000
Fonds propres avec droit de reprise			20 000	7 000	13 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL			35 000	7 000	28 000

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Financement de l'association KIPOS pour 7 000,00 €
A l'ouverture : 0,00 €
Fonds attribués sur l'exercice : 1 979,08 €
Fonds reportés à la clôture : 5 020,92 €

Tableau de suivi des Fonds reportés

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Financement KIPOS		5 021		5 021

Informations relatives au compte de résultat

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 720 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 720 euros.



ENOVA PARTENAIRES

SARL au capital de 300000 Euros - SIREN : 331551671

250 rue Victor Baltard, 13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 90 41 80